



RAPPORT DE LA 3^{ème} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CTOI

En ligne, 1^{er}-2 avril 2026

DISTRIBUTION :	REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE
Participants à la Session Membres de la Commission Autres États et organisations internationales intéressés Département des pêches de la FAO Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO	IOTC–WPSE03 2026. Rapport de la 3 ^{ème} Session du Groupe de travail socio-économique de la CTOI En ligne, 1 ^{er} -2 avril 2026. IOTC–2026–WPSE03–R[F] : 27pp

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Blend Seychelles
PO Box 1011
Providence, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Email: IOTC-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

APSOI	Accord relatif aux pêches dans le sud de l'Océan Indien
B_{RMD}	Biomasse qui produit le RMD
CdA	Comité d'Application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COI	Commission de l'Océan Indien
CP	Parties contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CPSOOI	Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien
CS	Comité scientifique de la CTOI
CTCA	Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI
CTEP	Comité Technique sur l'évaluation des performances
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CTPG	Comité technique sur les procédures de gestion
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DCPA	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPR	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI
F_{RMD}	Mortalité par pêche au RMD
GTEPA	Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de Travail sur les Méthodes de la CTOI
GTMOMCG	Groupe de Travail sur la Mise en Œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
HCR	Règle de contrôle de l'exploitation
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« Improved Cost Recovery Uplift »)
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPNLF	International Pole and Line Foundation
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSC	Marine Stewardship Council
OFCF	Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon
OIG	Bureau de l'Inspecteur Général
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPRT	Organisation pour la promotion d'une pêche au thon responsable
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PEW	PEW Charitable Trust
PRC	Point de référence-cible
PRL	Point de référence limite
S_{RMD}	Biomasse reproductrice ou « adulte » en conditions d'équilibre au RMD
SSN	Système de surveillance des navires
TBOI	Territoire britannique de l'océan Indien
TOM	Territoires d'outre-mer
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL

SC16.07 (para. 23) Le CS **A ADOPTÉ** la terminologie pour les rapports telle que présentée dans l'Appendice IV et **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage d'adopter cette terminologie standardisée pour les rapports de la CTOI, afin d'améliorer plus avant la clarté de l'information partagée par (et entre) ses organes subsidiaires

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	3
STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL	4
TABLE DES MATIERES	5
RESUME EXECUTIF	6
1. Ouverture de la réunion	7
2. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	7
3. Processus de la CTOI : conclusions, mises à jours et progrès	7
3.1. <i>Conclusions de la 28^{ème} Session du Comité Scientifique de la CTOI</i>	7
3.2. <i>Conclusions de la 29^{ème} Session de la Commission</i>	8
4. Informations sur les données socio-économiques pour les CPC et les pêcheries relevant de la CTOI	8
4.1. <i>Examen des données socio-économiques disponibles au Secrétariat et dans d'autres organisations de gestion des pêches</i>	8
4.2. <i>Évaluation des données socio-économiques en rapport avec les nations de pêche et les pêches de thons...</i>	10
4.3. <i>Présentations réalisées par des CPC</i>	11
4.4. <i>Choix des principaux indicateurs</i>	14
4.5. <i>Cartographie des chaînes de valeur et de l'organisation des marchés dans les pays côtiers de l'océan Indien.</i>	14
5. Intégration des aspects socio-économiques des pêches dans la science et la gestion de la CTOI	15
5.1. <i>Application de la recherche scientifique économique et sociale en lien avec les pêches relevant de la CTOI (par ex. changement climatique)</i>	15
6. Programme de travail du GTSE	17
6.1. <i>Programme de travail du GTSE (2027-2031) et priorités de recherche</i>	17
7. Autres questions	18
7.1. <i>Élection du Président et du Vice-président du GTSE pour la prochaine période biennale (Secrétariat de la CTOI)</i>	18
7.2. <i>Date et lieu des 4^{ème} et 5^{ème} sessions du GTSE (Président et Secrétariat de la CTOI)</i>	18
7.3. <i>Développement des priorités pour un/des experts invités ou un/des consultant(s) à la prochaine réunion du GTSE (Président)</i>	19
7.4. <i>Revue du projet et adoption du rapport de la 3^{ème} session du GTSE (Président)</i>	19
APPENDICE I LISTE DES PARTICIPANTS	20
APPENDICE II ORDRE DU JOUR DU 3 ^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (GTSE03)	23
APPENDICE III LISTE DES DOCUMENTS DU 3 ^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (GTSE03)	24
APPENDICE IV PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (2027-2031)	25
APPENDICE V RECOMMANDATIONS CONSOLIDEES DE LA 3 ^{ème} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE	27

RESUME EXECUTIF

La 3^{ème} Session du Groupe de travail socio-économique (GTSE) de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) s’est tenue en ligne du 1^{er} au 2 avril 2026. Un total de 62 participants a pris part à la session (50 en 2025, 69 en 2024). La liste des participants figure à l’[Appendice I](#). La réunion a été ouverte par le Président du GTSE. Ce qui suit sont les recommandations du GTSE03 à la Commission, qui sont présentées en Appendice V.

[Para 30] Le GTSE **A** donc **DEMANDÉ** d’utiliser des indicateurs socio-économiques basés sur des pourcentages pour compléter les indicateurs basés sur des valeurs absolues.

[Para 32] Le GTSE **A NOTÉ** que les activités de transformation des poissons revêtent une grande importance dans les pays côtiers et que l’International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) et la CTOI suivent les données des usines de transformation qui pourraient ne pas être reflétées par les indicateurs identifiés. Le GTSE **A** donc **DEMANDÉ** d’inclure les activités de transformation des poissons dans le cadre des indicateurs.

[Para 91] Le GTSE **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le Programme de travail du GTSE (2027-2031), tel que présenté à l’Appendice IV.

[Para 100] Le GTSE **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine l’ensemble consolidé des recommandations découlant du GTSE03, fourni en Appendice V.

1. Ouverture de la réunion

1. La 3^{ème} Session du Groupe de Travail socio-économique (GTSE) de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) s'est tenue en ligne du 1^{er} au 2 avril 2026. Un total de 62 participants a pris part à la session (50 en 2025, 69 en 2024). La liste des participants figure à l'[Appendice I](#). La réunion a été ouverte par le Président du GTSE.

2. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session

2. Le GTSE a **ADOPTÉ** l'ordre du jour fourni en [Appendice II](#). Les documents présentés au GTSE03 sont répertoriés à l'[Appendice III](#).

3. Processus de la CTOI : conclusions, mises à jours et progrès

3.1. Conclusions de la 28^{ème} Session du Comité Scientifique de la CTOI

3. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-04](#) qui résume les conclusions du rapport de la 28^{ème} Session du Comité Scientifique (CS28), et en particulier des commentaires concernant notamment les travaux du GTSE.

*(Para 43) Le CS **A PRIS NOTE** du rapport de la 2e session du groupe de travail socio-économique ([IOTC-2025-WPSE02-R](#)), y compris la liste consolidée des recommandations fournie en annexe au rapport. La réunion s'est tenue en ligne et a rassemblé 50 participants (contre 69 en 2024).*

*(Para 44) Le CS **A REMERCIÉ** le président pour sa présentation claire et complète résumant les principaux résultats de la réunion du GTSE.*

*(Para 45) Le CS **A NOTÉ** que le consultant a fourni au GTSE des informations utiles et pertinentes sur les données socio-économiques relatives à la pêche thonière, y compris un ensemble proposé d'indicateurs socio-économiques pour le suivi de ces pêcheries, dont plusieurs ont été identifiés dans le cadre de l'étude exploratoire menée pour la Commission en 2019 ([IOTC-2024-WPSE01-INF03](#)).*

*(Para 46) Le CS **A PRIS NOTE** du résumé du président du GTSE concernant les informations socio-économiques disponibles auprès de la FAO, notamment sur la production, l'emploi, la flotte, le commerce et les informations de marché, tout en reconnaissant que de nombreux jeux de données ne sont disponibles qu'à l'échelle régionale ou mondiale.*

*(Para 47) Le CS **A PRIS NOTE** des lacunes persistantes dans les données socio-économiques, dues en grande partie à des statistiques nationales incomplètes ou sous-déclarées, en particulier pour l'emploi dans les industries de soutien et les services liés à la pêche.*

*(Para 48) Le CS **A PRIS NOTE** de la grande variation des indicateurs socio-économiques recueillis par les États côtiers, dont beaucoup ne sont communiqués qu'au niveau agrégé du secteur primaire et ne fournissent que des informations limitées sur la pêche ou les espèces, bien que certains pays communiquent des données sur l'emploi par sexe et par niveau de revenu.*

*(Para 49) Le CS **A PRIS NOTE** des conclusions du document [IOTC-2025-WPSE02-06](#) présenté lors du GTSE sur l'économie de la pêche thonière au filet maillant au Pakistan, qui indiquaient que cette pêche est rentable, les revenus des équipages et des capitaines étant supérieurs à ceux d'autres types de pêche, mais qu'elle nécessite des investissements initiaux importants et entraîne des coûts élevés en carburant et en exploitation. Le GTSE **A** en outre **PRIS NOTE** de la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la pêche au Pakistan afin de mieux comprendre la dynamique du secteur de la pêche.*

*(Para 50) Le CS **A NOTÉ** que les données utilisées dans cette étude ont été fournies par WWF-Pakistan et qu'elles ne reflètent peut-être pas fidèlement l'état économique de la pêche thonière au filet maillant au Pakistan. Le CS **A** en outre **NOTÉ** que des améliorations importantes ont récemment été apportées à la collecte et à la gestion*

des données halieutiques au Pakistan, notamment grâce à l'utilisation de solutions numériques, et que certaines données économiques sont désormais disponibles et pourraient être fournies pour soutenir les travaux du GTSE.

(Para 51) Le CS A PRIS NOTE de la déclaration de l'expert invité selon laquelle, premièrement, des analyses supplémentaires (non présentées au CS) ont été menées pour évaluer les impacts d'une interdiction des avançons métalliques sur la pêche à la palangre à grande échelle de Taïwan, Chine, et deuxièmement, que ces analyses ont confirmé les fortes répercussions négatives attendues sur la pêche, initialement estimées à plus de 40 millions de dollars américains de pertes totales, ainsi que les impacts majeurs sur les familles de transformateurs et le secteur du tourisme de Donggang.

3.2. Conclusions de la 29^{ème} Session de la Commission

4. Le GTSE a **PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-03](#) qui résume les conclusions de la 29^{ème} Session de la Commission. Le GTSE **A RAPPELÉ** que la Commission a adopté la Résolution 23/10 en 2023, qui établissait les termes de référence du Groupe de travail socio-économique.
5. Le GTSE **A NOTÉ** que la Commission avait discuté du rapport de la réunion du CTCA de 2025, qui indiquait que les indicateurs socio-économiques discutés au GTSE devraient être actualisés dans l'application.
6. (Para 36) La Commission **A DEMANDÉ** que l'examen des impacts opérationnels, économiques et sociaux des approches d'atténuation soit limité au GTSE et non au GTEPA (qui examine les questions scientifiques).

4. Informations sur les données socio-économiques pour les CPC et les pêcheries relevant de la CTOI

4.1. Examen des données socio-économiques disponibles au Secrétariat et dans d'autres organisations de gestion des pêches

7. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation [IOTC-2026-WPSE03-10](#), réalisée par la FAO, qui fournissait des informations actualisées sur la collecte des données socio-économiques minimales effectuée par les pays et qui mettait en évidence plusieurs insuffisances dans la déclaration des données actuelle.
8. Le GTSE **A NOTÉ** que certains jeux de données socio-économiques ont récemment été élargis à l'aide de données récemment recueillies, y compris des données commerciales plus détaillées, des données nutritionnelles et un indice des prix du poisson (FPI) ventilé qui inclut désormais les prix des thons.
9. Le GTSE **A RECONNU** que plusieurs difficultés rencontrées au niveau national limitent les données reçues par la FAO, en particulier un manque de collecte de données détaillées, un suivi irrégulier, une visibilité politique réduite en termes de réduction de la pauvreté en raison de la résilience du secteur de la pêche et le caractère étendu des pêches à petite échelle qui sont difficiles à surveiller efficacement.
10. Le GTSE **A NOTÉ** que la FAO envisage de développer des approches normalisées pour la collecte des données à travers des initiatives de renforcement des capacités qui incluront des indicateurs socio-économiques. Il **A** également été **NOTÉ** que la FAO collaborera avec la Banque mondiale en vue de développer des modules d'enquêtes à l'appui de la collecte des données au niveau des pays.
11. Le GTSE **A NOTÉ** que, dans les cas de non-déclaration, la FAO utilise des sources de données alternatives, comme les Organisations Régionales de Gestion des pêches (ORGP), et que des données d'intervalle du recensement des pêches sont disponibles dans certains pays. Toutefois, la FAO **A NOTÉ** qu'elle ne dispose actuellement pas de méthodologies spécifiques pour estimer les données manquantes.
12. Le GTSE **A** également **RECONNU** la complexité de la collecte d'informations détaillées, comme l'emploi par profession et **A NOTÉ** que la FAO envisage de revoir et d'améliorer les jeux de données historiques.
13. Le GTSE **A NOTÉ** que la FAO a lancé un progiciel R et un nouveau Portail des développeurs API afin d'améliorer l'accès du public aux données sur les pêches (consulter le [Portail des données de la FAO](#)).

14. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation [IOTC-2026-WPSE03-07](#) qui présentait le cadre de collecte des données (DCF) de l'Union européenne (UE) et les indicateurs économiques disponibles à travers la législation de l'UE. La présentation décrivait la structure, l'objectif et l'application du DCF, soulignant son rôle central pour soutenir la gestion des pêches fondée sur des preuves dans le cadre de la Politique commune de la pêche (PCP).
15. Le GTSE **A NOTÉ** que le DCF, mis en place en 2000 et régi par la réglementation de l'UE, permet aux États membres de collecter systématiquement des données biologiques, environnementales, économiques et sociales. Ces données sont compilées par le biais de programmes de travail nationaux, coordonnées au niveau régional et soumises à des bases de données centralisées à des fins d'analyse. Le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) est un acteur institutionnel majeur qui est chargé de traiter les données agrégées et de formuler un avis scientifique pour éclairer les décisions politiques. Le flux de travail reflète un système cyclique mettant en relation la collecte des données nationales, l'analyse d'experts et la formulation de politiques.
16. Le GTSE **A NOTÉ** que le DCF couvre quatre domaines de données principaux : les données biologiques, les impacts écosystémiques, l'activité halieutique et les indicateurs économiques/sociaux. La collecte des données économiques vise à évaluer la performance des flottilles, soutenir la modélisation bioéconomique, suivre les tendances de l'emploi et contribuer à la gestion écosystémique des pêches. Les indicateurs économiques incluent les revenus, les coûts, les investissements, l'emploi et les caractéristiques des flottilles. Ces données sont recueillies au niveau des navires et sont agrégées en segments de flottilles définis par la technique de pêche, la taille des navires et la région.
17. Le GTSE **A NOTÉ** que les données disponibles varient en termes de résolution et de source, combinant des registres administratifs, des systèmes de surveillance et des données économiques basées sur des enquêtes, **NOTANT** en outre que des limites persistent, particulièrement pour les plus petits navires.
18. Le GTSE **A NOTÉ** que les produits clés sont, entre autres, le rapport économique annuel et les indicateurs de l'adéquation des capacités élaborés par le CSTEP, qui sont largement utilisés pour l'évaluation des politiques et l'analyse de la filière. Au niveau international, le WGECOM du CIEM y contribue en faisant progresser l'analyse économique et en intégrant des considérations socio-économiques dans l'avis scientifique et de gestion des pêches. Les indicateurs et outils de déclaration spécifiques au RU démontrent comment ces données sont appliquées au niveau national pour suivre la performance des flottilles et la santé économique. Les outils de diffusion utilisés dans l'UE et au RU afin de mettre à disposition les indicateurs économiques consistent en des rapports, tableaux et d'autres outils interactifs en ligne. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** que la méthodologie permettant de calculer l'indicateur est publiée pour maintenir la transparence.
19. Le GTSE **A RECONNU** que la gestion des pêches intègre des dimensions environnementales, économiques et politiques, le DCF offrant un cadre essentiel pour une prise de décision éclairée.
20. Le GTSE **A PRIS NOTE** du nombre limité de documents soumis par les CPC. À cet égard, le Secrétariat et les Présidents ont invité les experts représentant des ORGP, le monde universitaire et des organisations régionales à apporter des contributions afin d'éclairer les discussions sur les indicateurs. Il a été généralement considéré qu'il est préférable de s'appuyer sur les contributions de ces experts, même en l'absence de documents officiels, plutôt que d'avancer sans contributions substantielles.
21. Le GTSE **A PRIS NOTE** de l'expérience du RU en ce qui concerne le développement et l'accessibilité des indicateurs, y compris la disponibilité d'indicateurs et d'outils à l'appui, **DEMANDANT** s'il existe des mécanismes comparables au niveau de l'UE.
22. Le GTSE **A CONVENU** de l'importance de s'assurer que les données et les indicateurs sont facilement accessibles par des moyens simples et faciles à utiliser. Il a été signalé qu'il est nécessaire d'uniformiser davantage les

indicateurs des cadres de l'UE et du CIEM, soulignant également les difficultés d'ordre pratique qui se posent lorsque les données pertinentes ne sont pas systématiquement collectées.

23. Le GTSE **A DEMANDÉ** à l'auteur quel était le meilleur moyen d'inciter l'industrie à fournir des données opérationnelles et commerciales. Il a été **NOTÉ** qu'au RU la collecte des données est dans une large mesure à titre volontaire et fondée sur des relations de confiance entre les chercheurs et les pêcheurs, souvent facilitées par un engagement direct avec les entreprises. Afin d'encourager la participation, il a été considéré fondamental de démontrer clairement comment ces données sont utilisées, et notamment pour informer les politiques. La soumission de rapports comparatifs, permettant à chaque opérateur de comparer sa performance par rapport au secteur dans son ensemble, a été identifiée comme une autre mesure incitative. Au niveau de l'UE, des approches plus officielles sont à l'étude, y compris un lien potentiel entre les exigences de déclaration et les licences de pêche.
24. Finalement, le GTSE **A DISCUTÉ** du rôle des indicateurs économiques dans l'élaboration de politiques. Dans le contexte du RU, ces indicateurs ne sont généralement pas directement liés aux objectifs politiques, à l'exception des mesures relatives à la stabilité. Alors que les objectifs plus généraux d'intérêt national pourraient en principe être associés à des indicateurs économiques, ils sont susceptibles de changer en réponse aux développements géopolitiques plus vastes. Les indicateurs économiques sont toutefois utilisés par les parties prenantes pour évaluer la performance des mesures de gestion, y compris dans les aires marines protégées. Néanmoins, le GTSE **A RECONNU** que le maintien de cadres de gestion basés sur des cibles et des seuils biologiques est nettement préféré à l'introduction d'objectifs économiques explicites.

4.2. Évaluation des données socio-économiques en rapport avec les nations de pêche et les pêches de thons

25. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-11](#) qui donne un aperçu des indicateurs socio-économiques des pays côtiers de l'océan Indien, en mettant l'accent sur les indicateurs en rapport avec le Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA), ainsi que les méthodologies de collecte des données associées et leur disponibilité.

Le GTSE **A NOTÉ** que le Secrétariat dispose de données limitées sur les indicateurs socio-économiques, en ce qui concerne notamment le développement économique des CPC. Il **A** également **PRIS NOTE** de l'ensemble d'indicateurs proposé par le CTCA, qui sont examinées dans le document, y compris :

- consommation de poissons par habitant élevée
- proportion élevée de travailleurs du secteur de la pêche employés dans les pêches artisanales et à petite échelle
- proportion élevée de travailleurs employés dans la transformation des poissons
- vulnérabilité comme évaluée par l'indice universel de vulnérabilité du Commonwealth
- contribution élevée des pêches de thons au PIB
- proportion élevée de la valeur totale des exportations composées d'exportations de produits de la pêche
- statut de l'Indice de développement humain (IDH) faible

26. Le GTSE **A PRIS NOTE** des diverses méthodologies utilisées par le Secrétariat pour compiler les indicateurs socio-économiques proposés par le CTCA, s'appuyant sur des sources de données disponibles au niveau international, telles que la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la FAOSTAT, la base de données Comtrade des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** que le Secrétariat

automatise la récupération de ces données à l'aide de scripts R, et que ces scripts seront mis à disposition à travers le site web de la CTOI pour transparence et reproductibilité.

27. Compte tenu des risques liés à des données très incertaines, le GTSE **A NOTÉ** le risque élevé d'utiliser ces données à des fins de gestion, et a souligné qu'elles devraient plutôt servir d'orientation sur les moyens de soutenir les pêcheurs.
28. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** que des critères clairement définis seraient nécessaires pour inclure ces indicateurs dans un cadre. Le GTSE **A RAPPELÉ** qu'un consultant avait développé un cadre pour certains de ces indicateurs, notamment une articulation plus claire de leurs objectifs. En outre, le GTSE **A NOTÉ** que des indicateurs additionnels, tels que l'exportation de thons, devraient être étudiés dans les discussions sur l'allocation de quotas.
29. Le GTSE **A NOTÉ** que plusieurs indicateurs sont calculés par habitant, ce qui pourrait sous-estimer l'importance des pêches dans certaines régions côtières de pays très peuplés, comme l'Inde. Dans ces pays, les pêches côtières peuvent jouer un rôle économique et social clé dans des régions spécifiques, comme les îles Andaman, Nicobar et Lakshadweep. Le GTSE **A CONVENU** de l'importance de calculer des indicateurs régionaux dans ces cas.
30. Le GTSE **A** donc **DEMANDÉ** d'utiliser des indicateurs socio-économiques basés sur des pourcentages pour compléter les indicateurs basés sur des valeurs absolues.
31. Le GTSE **A RECONNU** l'utilité de réaliser des enquêtes afin de mieux évaluer les différentes composantes de la consommation de thons dans les pays côtiers de la CTOI, **NOTANT** que la consommation nationale peut également être déduite des statistiques commerciales internationales (c.-à-d. importations et exportations) même si les estimations pourraient être incertaines en raison des facteurs de conversion et de la précision de ces statistiques dans certains pays.
32. Le GTSE **A NOTÉ** que les activités de transformation des poissons revêtent une grande importance dans les pays côtiers et que l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) et la CTOI suivent les données des usines de transformation qui pourraient ne pas être reflétées par les indicateurs identifiés. Le GTSE **A** donc **DEMANDÉ** d'inclure les activités de transformation des poissons dans le cadre des indicateurs.

4.3. Présentations réalisées par des CPC

33. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-09](#) qui portait sur une étude de la dynamique de la fluctuation des prix des principales espèces de thons pour déterminer les stratégies d'exploitation des navires de pêche de thons au filet maillant au Pakistan, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« Les opérations de pêche au filet maillant sont la seule méthode d'exploitation des thons et espèces apparentées dans les eaux côtières et hauturières du Pakistan. Le Pakistan dispose d'une flottille d'environ 700 navires de pêche de thons au filet maillant, qui sont essentiellement basés dans deux principaux centres de débarquement (Karachi et Gwadar) le long de la côte pakistanaise. Les principales espèces cibles de ces navires sont l'albacore, le listao, le thon mignon, le thazard rayé indopacifique, les marlins (noirs, bleus et rayés) et le voilier, tandis que les sauteurs, coryphènes et thons côtiers (thonine orientale, auxide et bonitou) sont surtout capturés comme espèces opportunistes. Les espèces de thons ne sont pas consommées localement mais essentiellement transportées vers les pays avoisinants. Les prix en vigueur au port de pêche de Karachi sont généralement inférieurs de 30 à 50 % à ceux pratiqués à Gwadar. Malgré les faibles prix des thons en vigueur, le port de pêche de Karachi semble être attractif pour les navires de pêche de thons au filet maillant en raison des installations de réparation et de maintenance, le transport, la proximité avec d'importants lieux de pêche sur le vaste plateau continental et l'apport d'intrants ; toutefois les prix du carburant sont bien plus élevés. Il est courant que du carburant de contrebande soit facilement disponible en mer à bord d'autres navires de pêche et de navires de ravitaillement dédiés.

Gwadar, situé près du pays avoisinant, est également une base opérationnelle attractive et importante en raison de la disponibilité de prix du carburant avantageux et de prix de produits de thons et d'espèces apparentées généralement élevés mais fluctuants. »

34. Le GTSE **A NOTÉ** que le port de pêche de Karachi a historiquement servi de base opérationnelle majeure pour les navires de pêche de thons au filet maillant en raison de la disponibilité d'infrastructures auxiliaires. Cependant, un important changement s'est produit ces six dernières années, avec la délocalisation de la flottille de thons au filet maillant à Gwadar, principalement due à des prix du marché d'espèces de thons plus élevés dans ce port.
35. Le GTSE **A NOTÉ** que cette délocalisation a également entraîné un déplacement des lieux de pêche, une grande proportion de la flottille opérant désormais dans les eaux hauturières plus profondes le long de la côte du Balochistan. Il a également été **NOTÉ** que le déplacement de la flottille depuis 2021 est essentiellement attribué aux structures des prix en vigueur et aux systèmes de classement des poissons au port de pêche de Karachi et, dans une moindre mesure, à la disponibilité de carburant comparativement moins cher à Gwadar.
36. Le GTSE **A NOTÉ** que les délégués du Pakistan avaient été invités à soumettre des commentaires sur la présentation, qui avait été réalisée par WWF-Pakistan et non par des représentants du gouvernement. Aucun commentaire n'a été formulé étant donné qu'aucun délégué du Pakistan n'était alors présent.
37. Le GTSE **A DISCUTÉ** de la mesure dans laquelle les prix pratiqués sur les marchés internationaux influencent le secteur national des thons, y compris la proportion des débarquements entrant sur les marchés d'exportation. Il a été **NOTÉ** qu'une grande partie des captures, notamment réalisées par les navires de pêche au filet maillant, ne satisfont pas aux normes de qualité requises pour les marchés internationaux d'exportation.
38. Le GTSE **A NOTÉ** que ces navires effectuent souvent de longues sorties de pêche dépendant uniquement de méthodes de préservation basées sur de la glace, ce qui limite la qualité des produits. Par conséquent, la plupart des débarquements ne sont exportés qu'aux pays avoisinants, l'Iran étant identifié comme la principale destination.
39. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** que le conflit actuel a porté préjudice à ces opérations, rendant les débarquements en Iran de plus en plus difficiles. La hausse des coûts du carburant et les risques accrus pour la sécurité de l'équipage liés au conflit ont été cités comme les préoccupations majeures affectant la pêcherie.
40. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-12_Rev1](#) portant sur une analyse comparative de la rentabilité de la flottille palangrière semi-industrielle des Seychelles, y compris le résumé suivant fourni par les auteurs :
- « Cette analyse exhaustive de la pêcherie palangrière semi-industrielle (SILL) des Seychelles a été commandée pour donner suite aux recommandations capitales issues d'une évaluation de référence de 2022. L'étude examine la performance, la rentabilité et la durabilité de la flottille sur une période de sept ans (2017-2023), dépassant les mesures traditionnelles de capture et d'effort pour fournir une compréhension globale de la dynamique de la pêcherie. »*
41. Le GTSE **A FÉLICITÉ** les auteurs pour leur présentation qui détaillait la performance économique de la flottille et l'impact de diverses variables environnementales sur la pêcherie et fournissait des informations détaillées sur les aspects économiques de la pêcherie semi-industrielle des Seychelles. Le GTSE **A ENCOURAGÉ** les autres CPC à mener des études similaires et à présenter les résultats aux prochaines sessions du GTSE.
42. Le GTSE **A NOTÉ** que la flottille connaît une croissance considérable bien que des préoccupations subsistent quant à sa rentabilité opérationnelle.
43. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** la réduction de la PUE de la pêcherie qui pourrait indiquer qu'il est nécessaire d'augmenter les niveaux d'effort et de ressources pour soutenir les opérations.

44. Le GTSE **A NOTÉ** que depuis 2016 et par rapport aux années précédentes, la principale espèce cible est passée de l'espadon à l'albacore. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** que, parallèlement aux changements des opérations de pêche et à l'augmentation du nombre de navires opérant depuis 2016, le nombre de travailleurs étrangers a augmenté dans ce secteur.
45. Le GTSE **A PRIS NOTE** de la structure des revenus et de la variabilité de la pêcherie ainsi que de la tendance à la baisse des bénéfices opérationnels. Il a également été **NOTÉ** que certains navires opèrent à perte malgré des subventions gouvernementales aux carburants. De plus, les tendances de la productivité au niveau de la flottille indiquent une baisse de la frontière technologique.
46. Le GTSE **A NOTÉ** que 15 variables environnementales avaient été analysées pour évaluer les conditions océanographiques, lesquelles se sont avérées n'expliquer que 15-18% de la performance de la flottille.
47. Le GTSE **A** également **NOTÉ** les recommandations du projet qui suggèrent que les autorités des pêches devraient intégrer davantage de facteurs socio-économiques dans le cadre de gestion et promouvoir la diversification et l'innovation.
48. Le GTSE **A NOTÉ** qu'aucune activité de suivi n'avait été réalisée pour évaluer l'impact du récent conflit en Moyen-Orient sur le coût des opérations de pêche. Le GTSE **A PRIS ACTE** des mesures prises par le gouvernement des Seychelles, dont le maintien de réserves de carburant suffisantes pour plusieurs mois.
49. Le GTSE **A NOTÉ** que les exportations de produits de la pêche ont été compromises par l'annulation des vols de Emirates, entraînant la destruction de plusieurs cargaisons. Cela est particulièrement préoccupant étant donné que la flottille cible principalement les marchés d'exportation pour des produits de plus grande valeur.
50. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-13](#) qui présentait la dépendance socio-économique et la capacité d'adaptation limitée des familles de pêcheurs de thons en Indonésie, basé sur des études de cas à Kendari et Ternate.
51. Le GTSE **A REMERCIÉ** les auteurs pour la présentation détaillée sur l'importance des pêches de thons dans ces régions, **NOTANT** que l'Indonésie était la principale nation de pêche de thons en 2018, représentant près de 17-22% de la production mondiale.
52. Le GTSE **A NOTÉ** la faible intégration des indicateurs socio-économiques dans la gestion des pêches, ce qui coïncide avec la vulnérabilité des familles de pêcheurs. Les résultats faisaient ressortir le lien étroit entre les pêches de thons et les moyens d'existence à petite échelle en Indonésie ainsi que la forte dépendance à l'égard de ces pêches pour la sécurité alimentaire.
53. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** l'importance des revenus tirés des pêches de thon pour les mareyeurs et les familles propriétaires de navires dans les régions à l'étude. Dans certains cas, les pêches de thons représentent la seule source de revenus, avec une diversification limitée des activités économiques. De plus, le GTSE **A NOTÉ** l'importante consommation d'espèces de thons dans les régimes alimentaires locaux.
54. Le GTSE **A** également **PRIS NOTE** des commentaires de l'auteur qui soulignaient la nécessité d'intégrer les indicateurs de la dépendance socio-économique et de la capacité d'adaptation dans les cadres de gestion des pêches.
55. Le GTSE **A NOTÉ** que certaines provinces indonésiennes sont confrontées à une insécurité alimentaire. De surcroît, le GTSE **A RECONNU** que la distribution des revenus est inégale dans le secteur.
56. Le GTSE **A NOTÉ** que l'étude porte sur les aspects socio-économiques des pêches de thons et qu'elle n'étudiait pas d'autres espèces de poissons.

4.4. Choix des principaux indicateurs

57. Les indicateurs définis par les consultants lors du GTSE02 ont été **DISCUTÉS** au point 4.2 de l'ordre du jour et faisaient partie des supports présentés dans le document IOTC-2026-WPSE03-11.
58. Le GTSE **A PRIS NOTE** des indicateurs contextuels et des pêches de la liste proposée et **A SUGGÉRÉ** d'y inclure des indicateurs pertinents supplémentaires. En outre, le GTSE **A SOULIGNÉ** qu'il est nécessaire de définir clairement chaque indicateur, en incluant une description de ce que chacun d'entre eux implique.

4.5. Cartographie des chaînes de valeur et de l'organisation des marchés dans les pays côtiers de l'océan Indien

59. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document [IOTC-2026-WPSE03-06](#) sur la réduction du nombre de dispositifs de concentration de poissons dérivants et de leurs impacts à travers la coopération, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« Les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) équipés de bouées échosondeurs sont des outils très efficaces qui améliorent nettement la capturabilité des thons pour les senneurs. Les DCP sont aussi responsables de plusieurs externalités, soulignant la nécessité de développer des stratégies visant à réduire leur nombre. Dans cette étude, nous étudions le potentiel du partage de connaissances entre les navires comme un moyen de réduire le nombre de DCP tout en maintenant la rentabilité des flottilles de senneurs. En développant un modèle à base d'agents, fondé sur un modèle comportemental des espèces pélagiques, nous démontrons qu'en divisant leur nombre par quatre il est non seulement possible d'améliorer la rentabilité des navires en réduisant les coûts privés et en augmentant les revenus mais aussi de réduire fortement les coûts sociaux, comme les émissions de carbone et l'échouage des DCP. Toutefois, cette approche fait également ressortir des compromis car elle donne lieu à une légère augmentation des prises accessoires de requins soyeux. Par conséquent, une attention particulière sera requise pour équilibrer ces conclusions et orienter les futures stratégies de gestion des DCP. »

60. Le GTSE **A DISCUTÉ** de la façon dont le partage des dispositifs de concentration de poissons (DCP) pourrait fonctionner dans la pratique. Il a été **NOTÉ** qu'un certain niveau de partage se produit déjà au sein des entreprises, dont l'utilisation des DCP par rotation et l'échange des informations associées. Il a été considéré qu'il était théoriquement avantageux mais complexe sur le plan opérationnel d'étendre ces arrangements à l'ensemble de la flottille.
61. Le GTSE **A NOTÉ** que les fournisseurs d'équipement pourraient apporter des systèmes électroniques à l'appui du partage des informations, éventuellement coordonnés au niveau inter-gouvernemental ou régional.
62. Le GTSE **A NOTÉ** que l'étude présentée portait spécifiquement sur le partage des informations au-delà du niveau de l'entreprise, étudiant des approches plus vastes à l'échelle du système.
63. Le GTSE **A DISCUTÉ** des arrangements de gouvernance pour les DCP partagés ou « communs ». Plusieurs options ont été décrites, y compris des initiatives menées par les entreprises, l'établissement de coopératives ou d'organisations de producteurs et la gestion par les États côtiers ou des regroupements régionaux au nom des flottilles.
64. Le GTSE **A NOTÉ** que le coût élevé de la récupération des DCP dérivant au-delà des zones de pêche représente une contrainte importante, notamment pour les entreprises individuelles. La responsabilité partagée du déploiement, de la maintenance et de la récupération a été identifiée comme un moyen potentiel de réduire les DCP abandonnés, tout en notant que des questions telles que la gestion en fin de vie et les coûts de récupération dépassent le cadre de l'étude. Ces considérations étaient liées à des discussions plus générales sur des approches d'économie circulaire.

65. Le GTSE **A NOTÉ** que les propositions visant à réduire le nombre de DCP et à accroître le partage d'informations ont reçu un accueil mitigé de la part des pêcheurs. Bien qu'il y ait un échange d'informations accru au sein des entreprises, notamment à la suite des limites imposées au nombre de bouées, elles demeurent réticentes à élargir davantage ces pratiques en raison de préoccupations concernant la divulgation de stratégies de pêche depuis longtemps développées. Plus généralement, l'industrie tend à considérer ces propositions comme très théoriques et pas applicables facilement dans la pratique.
66. Le GTSE **A** toutefois **RECONNU** que le comportement de l'industrie a évolué en réponse aux pressions extérieures, dont les développements technologiques. Il a été **SUGGÉRÉ** que les futures pressions économiques ou opérationnelles pourraient encourager une plus grande coopération, notamment lorsqu'une meilleure rentabilité compense les coûts associés à une diminution de la concurrence.
67. Le GTSE **A NOTÉ** que toute transition vers des approches plus coopératives nécessiterait probablement un certain degré de consolidation des flottilles.
68. Le GTSE **A DISCUTÉ** de la relation entre l'utilisation des DCPD et l'abondance des poissons, en particulier dans le contexte des différences spatiales dans l'océan Indien. Il a été **NOTÉ** que l'activité à la senne est surtout concentrée dans l'océan Indien occidental, sauf dans certaines conditions océanographiques, comme de forts événements ENSO (comme en 1997-1998 par exemple), qui peuvent altérer la capturabilité dans la région Est.
69. Le GTSE **A RAPPELÉ** les mesures actuelles de la Commission relatives à la mortalité par pêche liée au DCP, dont les efforts visant à déterminer le nombre optimal de DCPD et de bouées associées. Il a été **NOTÉ** que la relation entre le nombre de DCPD ou de bouées et l'effort de pêche n'est pas linéaire mais dépend des stratégies des navires, des opportunités de pêche et de la disponibilité de poissons sur bancs libres. Les recherches en cours visent à mieux comprendre ces dynamiques et à identifier des fourchettes optimales d'un point de vue économique pour le déploiement des DCP, compte tenu de la répartition spatiale et d'un regroupement potentiel en mer.
70. Finalement, le GTSE **A DISCUTÉ** des aspects pratiques des arrangements de partage des coûts entre les entreprises. Il a été souligné qu'un dialogue inter-entreprises serait nécessaire pour déterminer des niveaux acceptables de partage d'informations et d'affectation des coûts, tout en adaptant différentes stratégies d'exploitation. Le GTSE **A** en outre **NOTÉ** le rôle important des fournisseurs d'équipement à l'appui de toute transition vers des systèmes partagés, en apportant notamment les technologies appropriées.

5. Intégration des aspects socio-économiques des pêches dans la science et la gestion de la CTOI

5.1. Application de la recherche scientifique économique et sociale en lien avec les pêches relevant de la CTOI (par ex. changement climatique)

71. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation [IOTC-2026-WPSE03-08](#) réalisée par le professeur William Cheung (UBC), un expert invité au GTSE, portant sur des recherches sur des phénomènes climatiques conjugués et extrêmes et leurs implications pour les pêches. Le GTSE a remercié le professeur Cheung pour avoir partagé ses expériences de recherche avec le GTSE de la CTOI.
72. Le GTSE **A NOTÉ** que des événements météorologiques maritimes extrêmes, comme les canicules, ont affecté de nombreuses pêcheries du monde entier et ont contribué à l'effondrement de certaines populations et de certains stocks de poissons. Les changements de température lors de ces événements peuvent dépasser les limites de tolérance biologique des poissons, ce qui peut affecter leur survie et modifier leur répartition, modifiant à son tour les lieux de présence de ces espèces.

73. Le GTSE **A NOTÉ** qu'en utilisant un cadre basé sur les risques et en étudiant plus de 7 000 pêcheries, l'étude montrait que des événements extrêmes, persistants et à grande échelle, peuvent augmenter considérablement la probabilité de captures extrêmement faibles dans certaines pêcheries, entraînant des pertes économiques et d'emplois à même de dépasser celles attribuées au seul changement climatique à long-terme.
74. Le GTSE **A PRIS NOTE** d'une question posée à l'auteur quant à savoir si les impacts projetés dans le cadre du changement climatique ressemblent aux effets d'événements ENSO. La question faisait référence aux forts impacts de El Niño de 1998 aux Seychelles, lorsque les thons s'étaient déplacés vers l'Est, réduisant les captures locales et les débarquements d'environ un quart et provoquant des pertes économiques majeures (estimées à environ 4 à 5 points de PIB). Il a été demandé si le scénario climatique le plus pessimiste (par ex. RCP 8.5) produirait des perturbations similaires, ou si les impacts du changement climatique diffèrent des bouleversements périodiques de l'ENSO.
75. Le GTSE **A** également **PRIS NOTE** des observations d'un participant concernant la mer d'Arabie, illustrant comment des conditions océaniques extrêmes peuvent bouleverser les pêches de thons et les moyens de subsistance. Le participant a décrit la canicule marine de 2019 (étayée par des données thermiques par satellite) ayant entraîné de très faibles captures et contraint à une fermeture saisonnière plus précoce, réduisant la saison de pêche d'environ huit mois et faisant baisser les revenus. Il a ajouté que l'année suivante, même sans canicule, une prolifération massive de méduses (possiblement liée à des anomalies des températures) avait couvert une vaste région (de l'Inde jusqu'au Pakistan, en Iran, à Oman, et dans des parties du golfe Persique), obligeant de nouveau les pêcheurs à interrompre leurs opérations plus tôt que prévu. Il a également rappelé des phénomènes extrêmes de basses températures aux alentours de 2011 qui avaient entraîné des fermetures similaires. Le participant a indiqué que ces conditions extrêmes liées au climat et aux fluctuations ont de grandes implications socio-économiques et écologiques, et que son équipe poursuit ses analyses et envisage de partager les résultats avec la CTOI.
76. Le GTSE **A NOTÉ** que le professeur Cheung a répondu en reliant les deux interventions. Il a expliqué que de nombreuses conditions extrêmes historiques sont en partie attribuables à l'ENSO, concordant avec les exemples cités. Il a indiqué que son équipe avait étendu les modèles historiques vers l'avant en utilisant les conditions océaniques projetées, et avait conclu que les conditions extrêmes devraient devenir plus fréquentes et plus intenses. En utilisant des modèles statistiques, ils ont estimé la fréquence à laquelle les pêcheries pourraient subir des conditions de faibles captures au cours des 50 prochaines années et, à cet égard, ont déterminé une tendance à la hausse constante à partir de maintenant jusqu'au milieu du siècle dans le cadre de tous les scénarios climatiques. Il a souligné que des augmentations à court et à moyen terme se produiront indépendamment du scénario en raison des mutations provoquées par les émissions passées et actuelles. Il a ajouté que des événements de type ENSO pourraient également devenir plus fréquents et que leur nature pourrait également changer, et que certains indices traditionnels utilisés pour définir ces événements sont revus car les références historiques deviennent moins pertinentes. Il a conclu que le changement climatique est susceptible d'amplifier et d'aggraver les fluctuations liées à l'ENSO, augmentant la probabilité de conditions de faibles captures et intensifiant les impacts économiques à travers une baisse des revenus et des pertes des moyens de subsistance. Il a noté que ces résultats peuvent soutenir la planification et le développement d'options de réponse pour préparer les pêches à de futures conditions extrêmes.
77. Le GTSE **A PRIS NOTE** de la question de savoir comment intégrer les changements de la répartition des espèces dans ce cadre de modélisation. Il a été noté que les changements spatiaux de la répartition des poissons peuvent affecter leur disponibilité pour les pêcheries et leur vulnérabilité à la pression de pêche, et que ces impacts varient selon les espèces. Les espèces migratrices comme les thons peuvent être plus lourdement affectées. Dans certains cas, les changements de la répartition peuvent également créer des opportunités pour développer de nouvelles pêcheries pour certaines communautés côtières. Les modèles peuvent permettre de prédire comment les populations de poissons pourraient répondre aux conditions environnementales et océaniques changeantes.
78. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation [IOTC-2026-WPSE03-14](#) réalisée par le professeur Rashid Sumaila (UBC), un expert invité au GTSE, portant sur les implications de la pêche sur le changement climatique

et vice-versa. Le GTSE a remercié le professeur Sumaila pour avoir partagé ses expériences de recherche avec le GTSE de la CTOI.

79. Le GTSE **A NOTÉ** que l'étude mettait en évidence la mesure dans laquelle le changement climatique affecte la productivité et la répartition de la biomasse de poissons dans l'océan mondial, avec des conséquences socio-économiques majeures pour les captures, la sécurité alimentaire et les coûts de la pêche. Le GTSE **A NOTÉ** que les interactions entre le changement climatique et la pêche sont bidirectionnelles, en ce sens que les pêches contribuent aussi au changement climatique.
80. Le GTSE **A PRIS NOTE** d'une question quant à savoir comment le changement climatique affecte spécifiquement l'océan Indien, compte tenu de sa proximité avec les eaux septentrionales et de l'importance des stocks de thons dans cette zone. Le GTSE **A NOTÉ** que l'auteur avait indiqué que même si sa présentation montrait des profils généraux il existe également des études spécifiques aux régions (y compris pour l'océan Indien). L'auteur a proposé d'identifier et de partager les documents pertinents par le biais du président. Il a ajouté que les thons sont de grands migrants et que leur aire de répartition se déplacera à mesure que les conditions océaniques changent car ils suivent des zones de températures préférées. Citant des recherches menées par ses étudiants, l'auteur a noté que les thons peuvent traverser de nombreuses ZEE et que des travaux récents suggèrent qu'un plus grand nombre de poissons, notamment des thons et d'autres stocks de grands migrants, se déplacent vers la haute mer. Il a conclu que les effets des déplacements et des mouvements sont susceptibles d'être particulièrement forts pour les thons de l'océan Indien.
81. Le GTSE **A PRIS NOTE** d'une question quant à savoir s'il existe des études (ou des projets d'études complémentaires) qui vont au-delà des changements de la répartition des poissons et traitent des impacts le long de la chaîne de valeur, notamment sur « la production secondaire », telle que la transformation et l'emploi. Il a été souligné qu'à Maurice, par exemple, le secteur de la transformation est une source d'emploi majeure, et que de nombreux États insulaires de l'océan Indien disposent d'industries de transformation qui sont affectées par les fluctuations liées au climat (par ex. le dipôle de l'océan Indien). L'auteur a indiqué que son groupe a collaboré avec la Banque mondiale sur des études portant sur plusieurs pays africains et étudie les impacts le long de la chaîne de valeur des poissons. Il a convenu que l'emploi post-capture revêt une grande importance et a noté qu'il mobilise souvent plus de femmes, rendant la dimension sexospécifique significative. Il a reconnu que lorsque les poissons se déplacent, le secteur de la transformation peut être affecté car il dépend de l'approvisionnement en produit brut. L'auteur a également indiqué qu'il étudierait les travaux de son équipe dans la région, évaluerait la mesure dans laquelle le secteur en aval ou des services alimentaires est actuellement couvert et s'attacherait à renforcer son approche en conséquence.

6. Programme de travail du GTSE

6.1. Programme de travail du GTSE (2027-2031) et priorités de recherche

82. Le GTSE **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2026-WPSE03-05 qui présentait le projet de programme de travail du GTSE (2027-2031). Le GTSE a **NOTÉ** qu'un programme de travail exhaustif sera développé au fil du temps et que le programme de travail actuel est un document évolutif.
83. Le GTSE **A EXAMINÉ** le projet de programme de travail du GTSE et a convenu que la priorité immédiate (2026) est d'achever un ensemble recommandé d'indicateurs sociaux et économiques qui sont pertinents, qui peuvent être collectés et qui sont utiles pour un suivi à long terme, avec des indicateurs associés aux travaux actuels et futurs et aux résolutions pertinentes de la Commission (y compris les impacts des MCG).
84. Le GTSE **A CONVENU** d'évoluer d'une liste générale vers des éléments structurés, y compris des objectifs SMART qui relient les indicateurs à des objectifs spécifiques du programme de travail, et en se basant sur le rapport précédent qui comporte déjà des tableaux d'indicateurs.
85. Le GTSE **A DISCUTÉ** de la collecte des données et de la planification de la mise en œuvre et **A PRIS ACTE** d'une suggestion visant à une collecte de données relatives aux indicateurs pilote dans près de cinq pays, qui

nécessitera le soutien d'économistes et de chercheurs pour développer des normes, des procédures, des questionnaires et des processus de déclaration.

86. Le Secrétariat **A RAPPELÉ** qu'il existe déjà une analyse réalisée précédemment (l'an dernier) par un consultant, et a suggéré que le Secrétariat pourrait gérer l'accès aux archives publiques, automatiser éventuellement le calcul de certains indicateurs, les publier sur le site web de la CTOI et partager les scripts, mais que le GT doit établir les priorités en matière d'indicateurs au niveau des pêches.
87. Le GTSE **A CONVENU** de rendre la « modélisation » plus explicite dans le programme de travail (pas seulement des « recherches »), notamment la modélisation bioéconomique ou socio-écologique pour évaluer comment les mesures de gestion affectent les emplois, les bénéfiques, la rente retirée de la pêche et éventuellement les impacts climatiques, ainsi que les résultats biologiques.
88. Le GTSE **A RECONNU** que la modélisation (et les indicateurs) devrait avoir des objectifs clairs et des questions auxquelles répondre (par exemple des seuils, des analyses des tendances, l'évaluation des scénarios de gestion), pas réalisés « à des fins de modélisation ». Il a été suggéré qu'un renforcement des capacités ou une formation sur des modèles bioéconomiques génériques constituerait un point de départ pratique.
89. D'autres thèmes de travail potentiels ont été évoqués pour inclusion dans le cadre de l'évaluation des impacts, y compris l'évaluation des impacts opérationnels de la limitation des bas de ligne acier et des lignes à requins, et un lien avec les travaux actuels de modélisation bioéconomique et du changement climatique qui ont déjà été présentés dans d'autres forums apparentés.
90. Il a été confirmé que les recommandations du GT sont destinées à être présentées directement à la Commission (les informations étant également communiquées au CS). Il a été **SUGGÉRÉ** que le GTSE devrait clarifier avec le CTCA ce que le CTCA attend du GTSE.
91. Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le Programme de travail du GTSE (20276-2031), tel que présenté à [l'Appendice IV](#).

7. Autres questions

7.1. *Élection du Président et du Vice-président du GTSE pour la prochaine période biennale (Secrétariat de la CTOI)*

92. Le GTSE **A NOTÉ** que le premier mandat du Président en exercice, Dr Umi Muawanah, doit expirer à la clôture de la réunion du GTSE03 et que, conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014), les participants doivent élire un nouveau Président du GTSE pour le prochain exercice biennal.
93. **PRENANT NOTE** du Règlement intérieur (2014), le GTSE **A LANCÉ** un appel à candidatures pour le poste de Vice-président du GTSE de la CTOI pour le prochain exercice biennal. Dr Muawanah a été nommé, appuyé et réélu Président du GTSE pour le prochain exercice biennal.
94. Le GTSE **A NOTÉ** que le premier mandat de la Vice-présidente en exercice, Mme Sheriffa Morel, doit expirer à la clôture de la réunion du GTSE03 et que, conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014), les participants doivent élire un nouveau Vice-président du GTSE pour le prochain exercice biennal.
95. **PRENANT NOTE** du Règlement intérieur (2014), le GTSE **A LANCÉ** un appel à candidatures pour le poste de Vice-président du GTSE de la CTOI pour le prochain exercice biennal. Mme Morel a été nommée, appuyée et réélue Vice-présidente du GTSE pour le prochain exercice biennal.

7.2. *Date et lieu des 4^{ème} et 5^{ème} sessions du GTSE (Président et Secrétariat de la CTOI)*

96. Le GTSE a **DISCUTÉ** des dates de la prochaine session du GTSE. Il a été **NOTÉ** qu'elle se tiendrait sous forme virtuelle pendant deux jours la première semaine d'avril 2027.

97. Le GTSE **A NOTÉ** que certains participants s’interrogeaient sur la nécessité d’une réunion sur deux jours, étant donné que seuls quelques documents avaient été soumis par les CPC et que le niveau de contribution des experts invités peut varier d’une année sur l’autre. Il a également été **NOTÉ** qu’il était nécessaire de clarifier l’application adéquate du règlement intérieur au GTSE en ce qui concerne le traitement des documents soumis et l’inscription des participants. Le GTSE **A NOTÉ** que la durée sur deux jours (4 heures par jour) avait été initialement conseillée par la Commission et n’est pas excessive au regard des questions de l’ordre du jour à couvrir. La réunion pourra être raccourcie si l’ordre du jour peut être achevé avant le temps prévu. Le GTSE **A** également **NOTÉ** que ce GT avait été mis en place assez récemment et continuera à évoluer au fil du temps. Il serait plus pratique de réévaluer la durée de la réunion après quelques sessions supplémentaires lorsque la participation deviendra plus stable, et de l’ajuster en conséquence.

7.3. Développement des priorités pour un/des experts invités ou un/des consultant(s) à la prochaine réunion du GTSE (Président)

98. Le GTSE a **CONVENU** d’inviter des experts pertinents d’autres ORGP pour faire part de leur expérience et de leurs conseils à la prochaine session du GTSE.

99. Le GTSE a **DEMANDÉ** d’inviter à la prochaine session du GTSE des experts pertinents des ORGP justifiant d’une expérience dans le développement d’indicateurs socio-économiques pour les ORGP.

7.4. Revue du projet et adoption du rapport de la 3^{ème} session du GTSE (Président)

100. Le GTSE a **RECOMMANDÉ** que la Commission examine l’ensemble consolidé des recommandations découlant du GTSE03, fourni en [Appendice V](#).

101. Le rapport de la 3^{ème} Session du Groupe de Travail socio-économique (IOTC–2026–WPSE03–R) a été **ADOPTÉ** par correspondance.

APPENDICE I
LISTE DES PARTICIPANTS

Titre	Prénom	Nom	Organisation	E-mail	CPC (inscrite et ayant participé à la réunion)
(Dr.	Umi	Muawanah	BRIN	umi.muawanah@gmail.com	INDONÉSIE
Ms	Sheriffa	Morel	Ministry of Fisheries and Blue Economy	sheriffamorel@gov.sc	SEYCHELLES
Titre	Prénom	Nom	Organisation	E-mail	CPC
Mr	Ilham	-	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	ilhamkpk11@gmail.com	INDONÉSIE
Mr	Saraswati	-	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	cacasaras@gmail.com	INDONÉSIE
Mr	Sharif	Antoine	Consultant	sharif.antoine@yahoo.com	SEYCHELLES
Mr	Mohamed Alif	Arif	Ministry of fisheries and ocean resources	mohamed.alif@fisheries.gov.mv	MALDIVES
Ms	Julie	Barra	Ministry of Fisheries, Agriculture and Blue Economy	julie.barra@gov.sc	SEYCHELLES
Dr	Sylvain	Bonhommeau	Ifremer	sylvain.bonhommeau@ifremer.fr	UNION EUROPÉENNE
Ms	Supanaree	Boonsri	Department of Fisheries	internationallaw60@gmail.com	THAÏLANDE
Mr	Daniel	Bristol	Seychelles Fisheries Authority	daniel.bristol@sfa.sc	SEYCHELLES
Dr	Emmanuel	Chassot	IOTC Secretariat	emmanuel.chassot@fao.org	
Mr	Woramate	Chatinakrob	Department of Fisheries	woramate33600@gmail.com	THAÏLANDE
Mr	Muhammad	Dani	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	dani.speed2016@gmail.com	INDONÉSIE
Mrs	Julissa	de la Rosa	Instituto Español de Oceanografía (IEO-CSIC)	julissa.delarosa@ieo.csic.es	UNION EUROPÉENNE
Mrs	Jatu	F Nugrohorukmi	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	jatu.fn@kpk.go.id	INDONÉSIE
Ms	Cynthia	Fernandez-Diaz	IOTC Secretariat	cynthia.fernandezdiaz@fao.org	
Mr	Fabio	Fiorellato	NFISI	fabio.fiorellato@fao.org	
Mr	Dan	Fu	Secrétariat de la CTOI	dan.fu@fao.org	
Ms	Chika	Fukugama	Fisheries Agency of Japan	chika_fukugama740@maff.go.jp	JAPON
Mrs	Veronique	Garrioch	IBL Seafood	vgarrioch@iblseafood.com	MAURICE
Dr	Patrice	Guillotreau	Institut de Recherche pour le Développement	patrice.guillotreau@ird.fr	UNION EUROPÉENNE

Mrs	Siti	Hajar Suryawati	Research Center for Cooperative, Corporate, and People's Economy, National Research and Innovation Agency	sitisuryawati@gmail.com	INDONÉSIE
Mrs	Riana	Handayani	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	daya139@yahoo.co.id	INDONÉSIE
Mr	Irwan	Jatmiko	Research Center for Biota Systems, National Research and Innovation Agency	irwan.jatmiko@gmail.com	INDONÉSIE
Mrs	Hanista	Jhumun-Foolheea	Ministry of Agro-Industry, Food Security, Blue Economy and Fisheries (Blue Economy and Fisheries Division)	hanistajhumun@gmail.com	MAURICE
Ms	Danielle	Jupiter	Seychelles Fisheries Authority	danielle.jupiter@sfa.sc	SEYCHELLES
Mr	John	Kareko	SWIOTUNA	jkarekok@gmail.com	
Mr	Muhammad Moazzam	Khan	WWF-Pakistan	mmoazzamkhan@gmail.com	
Dr	Christoph	Konrad	Secrétariat de la CTOI	christoph.konrad@fao.org	
Ms	Chonticha	Kumyoo	Department of Fisheries	chonticha.dof@gmail.com	THAÏLANDE
Ms	Saki	Masunaka	Fisheries Agency of Japan	saki_masunaka380@maff.go.jp	JAPON
Ms	Yuka	Matsuzawa	Fisheries Agency of Japan	yuka_matsuzawa450@maff.go.jp	JAPON
Mrs	Anne-France	Mattlet	EUROPECHE	anne-france.mattlet@europeche.org	UNION EUROPÉENNE
Ms	Orsolya	Mikecz	FAO	Orsolya.Szajcz@fao.org	
Dr	Julio	Moron	Julio Morón, Managing Director, OPAGAC	julio.moron@opagac.org	UNION EUROPÉENNE
Ms	Maggie	Moustache	Ministry of Agriculture, Fisheries and the Blue Economy	maggie.moustache@gov.sc	SEYCHELLES
Dr	Pamela	Nylund	SHARKPROJECT International	pamnylund@gmail.com	
Mrs	Handayani	P.U. Panjaitan	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	handayani.panjaitan@kkp.go.id	INDONÉSIE
Dr	Shinoj	Parappurathu	ICAR-CMFRI	pshinoj@gmail.com	INDE
Mr	John	Pearce	MRAG Ltd.	j.pearce@mrage.co.uk	ROYAUME-UNI
Dr	Maia	Perraudeau	International Pole and Line Foundation	maia.perraudeau@ipnlf.org	
Ms	Chantima	Pianpon	Department of Fisheries	p.chantima2516@gmail.com	THAÏLANDE
Ms	Lucia	Pierre	Secrétariat de la CTOI	lucia.pierre@fao.org	
Ms	Orawan	Prasertsook	Department of Fisheries	orawanp.dof@gmail.com	THAÏLANDE
Mrs	Latifah	Rahmi Nasution	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	latifah.dkp@gmail.com	INDONÉSIE
Dr	Adipati	Rahmat	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	adipatihrahmat@gmail.com	INDONÉSIE
Mr	Alza	Rendian	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	alzarendian@gmail.com	INDONÉSIE

Ms	Salma	Saeed	Marine Fisheries Department	dua_saeed75@hotmail.com	PAKISTAN
Ms	Supaporn	Samosorn	Department of Fisheries	regis_oversea@hotmail.com	THAÏLANDE
Mr	Scott	Schrempf	Marine Affairs Program at Dalhousie University	scott.schrempf@dal.ca	
Dr	Yasuko	Semba	Fisheries Resources Institute	yasukosemba@gmail.com	JAPON
Mrs	Doreen	Simiyu	SWIOTUNA	doreen.simiyu@swiotuuna.org	
Ms	Jitlada	Sritrakul	Department of Fisheries	jitladasr@gmail.com	THAÏLANDE
Ms	Chanokphorn	Thomudtha	Department of Fisheries	chnkphornt@gmail.com	THAÏLANDE
Ms	Stefania	Vannuccini	FAO	stefania.vannuccini@fao.org	
Mrs	Virda	Wulandari	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	virda.wulandari92@gmail.com	INDONÉSIE
Ms	Chenxing	Yang	Shanghai Ocean University	cxyang@shou.edu.cn	CHINE
Mr	Jae-geol	Yang	Korea Overseas Fisheries Cooperation Center	jj718@kofci.org	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
Dr	Jie	Yin	Shanghai Ocean University	jie.yin@stonybrook.edu	CHINE
Mrs	Freshty	Yulia Arthatianti	Ministry of Marine Affairs and Fisheries	freshty.arthatiani@gmail.com	INDONÉSIE
Ms	Yue	Zhao	Shanghai Ocean University	2081709257@qq.com	CHINE
Mr	Armen	Zulham	Research Center for Cooperative, Corporate, and People's Economy, National Research and Innovation Agency	armenzulham@gmail.com	INDONÉSIE

APPENDICE II**ORDRE DU JOUR DU 3^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (GTSE03)****Date** : 1^{er}-2 avril 2026**Lieu** : Virtuel**Horaire** : 11h00 - 15h00 (heure des Seychelles)

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **PROCESSUS DE LA CTOI : CONCLUSIONS, MISES À JOURS ET PROGRÈS** (Secrétariat de la CTOI)
 - 3.1. Conclusions de la 29^{ème} Session de la Commission
 - 3.2. Conclusions de la 28^{ème} Session du Comité Scientifique
4. **INFORMATIONS SUR LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR LES CPC ET LES PÊCHERIES RELEVANT DE LA CTOI**
 - 4.1. Examen des données socio-économiques disponibles au Secrétariat et dans d'autres organisations de gestion des pêches
 - 4.2. Évaluation des données socio-économiques en rapport avec les nations de pêche et les pêches de thons
 - 4.3. Choix des principaux indicateurs
 - 4.4. Cartographie des chaînes de valeur et de l'organisation des marchés dans les pays côtiers de l'océan Indien
5. **INTÉGRATION DES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PÊCHES DANS LA SCIENCE ET LA GESTION DE LA CTOI**
 - 5.1. Évaluation de l'importance socio-économique des pêches
 - 5.2. Analyse des impacts socio-économiques des pêches (par ex. limites de captures)
 - 5.3. Application de la recherche scientifique économique et sociale en lien avec les pêches (par ex. changement climatique)
6. **PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTSE** (Président et Secrétariat de la CTOI)
 - 6.1. Programme de travail du GTSE (2027-2031) et priorités de recherche
 - 6.2. Coopération régionale et renforcement des capacités
7. **AUTRES QUESTIONS**
 - 7.1. Date et lieu des 4^{ème} et 5^{ème} Sessions du GTSE (Président et Secrétariat de la CTOI)
 - 7.2. Développement des priorités pour un/des experts invités ou un/des consultant(s) à la prochaine réunion du GTSE (Président)
 - 7.3. Revue du projet et adoption du Rapport de la 3^{ème} session du GTSE (Président)

APPENDICE III

LISTE DES DOCUMENTS DU 3^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (GTSE03)

Document	Titre	Auteurs
IOTC-2026-WPSE03-01a	Agenda of the 3 rd WPSE	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-01b	Annotated agenda of the 3 rd WPSE	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-02	List of documents of the 3 rd WPSE	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-03	Outcomes of the 29 th Session of the Commission	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-04	Outcomes of the 28 th Session of the Scientific Committee	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-05	Revision of the WPSE program of work (2027–2031)	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-06	Reducing drifting Fish Aggregating Devices number and impacts through cooperation	Guillotreau et al
IOTC-2026-WPSE03-07	EU data collection framework and economic indicators available and collected through that EU legislation	CIEM
IOTC-2026-WPSE03-08	Extreme and compound climate events and their implications for fisheries	Cheung et al
IOTC-2026-WPSE03-09	A study of the dynamics of price fluctuation of the prime tuna species in determining operational strategies of tuna gillnet vessels in Pakistan	MM Khan
IOTC-2026-WPSE03-10 presentation	Review of socio-economic data available at FAO	FAO
IOTC-2026-WPSE03-11	Update review of socio-economic indicators from coastal countries in Indian Ocean	Secrétariat de la CTOI
IOTC-2026-WPSE03-12	A comparative analysis of the semi-industrial longline fleet efficiency in Seychelles	Antoine et al
IOTC-2026-WPSE03-13	Socio-Economic dependency and limited adaptive capacity in Indonesian tuna fishing households evidence from Kendari and Ternate	Muawanah et al
IOTC-2026-WPSE03-14	Climate change and the socioeconomics of fisheries	Sumaila et al

APPENDICE IV

PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE (2027-2031)

Le Programme de travail se compose des éléments suivants, notant qu'un délai de mise en œuvre serait développé par le CS dès qu'il aura convenu des projets prioritaires parmi tous ses Groupes de Travail.

- **Tableau 1** : Thèmes prioritaires pour obtenir les informations nécessaires en vue de développer des indicateurs socio-économiques et faire progresser les études socio-économiques pour la CTOI (2027-2031)
- **Tableau 2** : Calendrier des évaluations des stocks.

Tableau 1. Thèmes prioritaires pour obtenir les informations nécessaires en vue de développer des indicateurs socio-économiques et faire progresser les études socio-économiques pour la CTOI (2027-2031)

Thème	Sous-thème et projet	Priorité	Calendrier				
			2027	2028	2029	2030	2031
1. Indicateurs sociaux et économiques	<p>1.1. Procéder à un examen des indicateurs économiques et sociaux existants. Recommander des indicateurs qui sont pertinents pour les objectifs de la CTOI et qu'il est possible de collecter et de suivre à long terme.</p> <p>1.2. Veiller à ce que les indicateurs soient organisés en se fondant sur des programmes de travail actuels ou futurs pertinents et qu'ils puissent être associés aux résolutions actuelles (par exemple, allocation, impact des MCG sur les aspects socio-économiques, stratégies d'exploitation).</p> <p>1.3. Développer des objectifs sociaux et économiques SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) qui relient les indicateurs et les programmes de travail pertinents.</p>	Haute, court terme (1)					
2. Collecte et déclaration des données	<p>2.1. Développer un programme de travail pour examiner les archives de données sociales et économiques existantes des pays membres de la CTOI.</p> <p>2.2. Entreprendre une analyse des insuffisances afin d'identifier les lacunes dans les données, en se basant sur les résultats du thème 1 (identification des indicateurs pertinents requis pour la CTOI) et du thème 2.1 (examen des données existantes).</p> <p>2.3. Identifier les principales difficultés dans la collecte des données et les méthodologies d'estimation ou d'évaluation qui entraînent des lacunes dans les</p>	Haute, court à moyen terme (2)					

	<p>données ; et apporter des solutions pratiques pour garantir une bonne collecte des données à l'avenir.</p> <p>2.4. Développer et diffuser des modèles de déclaration pour les données sociales et économiques qui étayent les indicateurs pertinents identifiés au thème 1.</p>							
3. Influences externes et impacts sur les aspects sociaux et économiques	<p>3.1. Réaliser (par l'intermédiaire d'experts universitaires invités) un examen systématique de la littérature portant sur les impacts potentiels du changement climatique sur les aspects économiques et sociaux des pêches de thons dans la zone de compétence de la CTOI, y compris par exemple, les effets directs des années du dipôle positif sur la pêche de thons.</p> <p>3.2. Étudier, rechercher et consigner les impacts économiques et sociaux potentiels (ou connus, selon le cas) des MCG sur les indicateurs économiques et sociaux.</p>	Moyenne, à plus long terme (3)						
4. Modélisation socio-écologique et bioéconomique	<p>4.1. Estimer l'impact des mesures de conservation sur la rente retirée de la pêche par flottille de pêche ou CPC.</p> <p>4.2. Évaluer les impacts potentiels de la limitation des bas de ligne acier et des lignes à requins sur les opérations des flottilles et les impacts sociaux et économiques potentiels dans l'OI.</p> <p>4.3. Évaluer l'impact socio-économique des procédures de gestion. Évaluer les impacts socio-économiques du changement climatique.</p>							

APPENDICE V
**RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES DE LA 3^{ème} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-
ECONOMIQUE**

[Para 30] Le GTSE **A** donc **DEMANDÉ** d'utiliser des indicateurs socio-économiques basés sur des pourcentages pour compléter les indicateurs basés sur des valeurs absolues.

[Para 32] Le GTSE **A** **NOTÉ** que les activités de transformation des poissons revêtent une grande importance dans les pays côtiers et que l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) et la CTOI suivent les données des usines de transformation qui pourraient ne pas être reflétées par les indicateurs identifiés. Le GTSE **A** donc **DEMANDÉ** d'inclure les activités de transformation des poissons dans le cadre des indicateurs.

[Para 91] Le GTSE **A** **RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le Programme de travail du GTSE (2027-2031), tel que présenté à l'Appendice IV.

[Para 100] Le GTSE **A** **RECOMMANDÉ** que la Commission examine l'ensemble consolidé des recommandations découlant du GTSE03, fourni en Appendice V.